

Compte Rendu du Conseil Communautaire du 15 avril 2008 à 19H00

Étaient présents sous la présidence de Mr MALOU Robert Président :

Messieurs Malou, Bordes, Bussiron, Larrodé, Duboué, Cohéré, Carrère, Dallemane, Lassalle, Pecastaings, Lapouble, Bourdales,
Mesdames Pouey et Lescastereyres.

Assistaient également :

Virginie Dantiacq, Françoise Marcarie et Florence Margueritte, Administration de la Communauté de Communes.

Ordre du jour :

- Comptes administratifs 2007
- Budget primitif 2008
- Fiscalité 2008
- Questions diverses

1 – Budget Général

Présentation du compte administratif 2007 et du compte de gestion 2007 qui sont adoptés à l'unanimité.

Mr Bussiron présente les prévisions du budget général pour l'année 2008 et explique que la Communauté de Communes est en pleine phase d'investissement :
le Pôle Enfance est un service qui ne rapporte pas,
la Zone Artisanale de Came ne rapporte aucune recettes pour l'instant.

Les dépenses nettes sur les charges de personnel intègrent les recrutements pour la crèche.

Pour les indemnités des élus, le seuil était au minimum sur l'ancien mandat, il est proposé de remonter ce taux au maximum pour le Président et les trois vices Présidents (un de plus que sur le mandat précédent).

Il est proposé de répartir les subventions et les participations aux organismes de regroupement comme suit :

Montant global de subventions : 50 000 €, montant attribué : 49 600 €

*Ecole de Musique : 25 000 €

*Pompiers : 100 €

*Athlétisme : 700 €

*Comice Agricole : 100 €

*Office de Tourisme : 20 000 €

*Rugby : 1 500 €

- *Football : 700 €
- *Parents d'élèves du Collège : 500 €
- *Judo : 500 €
- *Mosaïque : 500 €

Montant global des participations aux organismes de regroupement : 20 364 €

- *Centre de gestion : 684 €
- *Conseil des élus : 473 €
- *Mission Locale : 1 500 €
- *Syndicat Nive Adour Ursuya : 11 035 €
- *RAM : 2 422 €
- *INDAR : 4 250 €

Il est à noter que le budget 2008 prévoit 2 000 € de dépenses pour les aides à apporter aux particuliers résidant sur le territoire de la Communauté de Communes, dans le cadre de l'Opération Programmée de l'Habitat sur le territoire Nive Adour Ursuya.

Il prévoit aussi l'achat de l'ancienne pharmacie de Bidache pour un montant de 210 000 €.

En recettes, les taux des 4 taxes sont fixés ainsi :

- *Taxe d'Habitation : 0,510
- *Taxe Foncière Bâtie : 0,510
- *Taxe Foncière non Bâtie : 2,370
- *Taxe Professionnelle : 0,630
- *Taxe Professionnelle de Zone : 9,80

2 – Budget Ordures Ménagères

Ce budget inclus le changement opéré en matière de fiscalité avec le passage de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Afin d'équilibrer le budget sans recourir de nouveau à l'emprunt il est proposé de retenir un taux de 11,74 %.

D'autre part, il est indiqué que suite à une remarque de la Sous Préfecture de Bayonne la délibération du 19 novembre 2007 prévoyant l'exonération de cette taxe du Lac de Sames pour la remplacer par la Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères doit être retirée. Elle aurait dû être prise avant le 15 octobre de l'année (n-1).

Le budget Ordures Ménagères inclus la participation de la collectivité au Syndicat Mixte BIL TA GARBI, et notamment à compter de juin 2009 la mise à disposition de deux ambassadeurs du tri 1 fois par semaine, et ce pour 3 ans.

Il inclus aussi la prestation de la MIFEN (3 212 €) pour l'entretien des chemins de randonnée, ainsi que la participation de la commune de Bardos pour la prestation d'Enlèvement des déchets sur son territoire (56 000 € TTC).

Du point de vue des investissements, est intégré le programme des travaux concernant la réhabilitation des décharges brutes, à commencer par celle de Guiche, financé en partie par l'ADEME et le Conseil Général.